



Réflexion : Visites à domicile deux par deux

Statuts canadiens – 3.17

Les visites à domicile sont une activité fondamentale de la Société et sont effectuées deux par deux depuis les origines de la Société dans les années 1830. Cette activité traditionnelle doit continuer à être exercée par deux membres, de préférence un homme et une femme.

La Société a la responsabilité morale et légale de faire preuve de prudence et de diligence pour la protection des visiteurs et des personnes servies. La visite à deux constitue une obligation raisonnable et nécessaire. Ce type de visite donne aux deux vincentiens l'occasion de voir différents aspects d'un problème et d'autres possibilités de le résoudre. Elle permet également de favoriser l'amitié entre les membres, ce qui est important pour la Société, et suit l'exemple de Notre Seigneur qui a envoyé ses disciples deux par deux pour qu'ils se soutiennent et s'inspirent mutuellement.

L'Évangile de Marc, chapitre 6 :7-13, est la raison biblique de notre tradition. « Alors il appela les douze, et il commença à les envoyer deux par deux, en leur donnant pouvoir sur les esprits impurs ».

Pourquoi Jésus a-t-il envoyé les disciples deux par deux plutôt qu'individuellement? Une partie de la réponse se trouve dans la tradition juive des « deux témoins ». Le Deutéronome 19:15 stipule qu'au moins deux témoins sont nécessaires pour condamner quelqu'un pour un crime.

Notre tradition de visite en binôme concernait principalement les demandes d'aide matérielle et était en grande partie liée à des questions financières. Un carnet était emporté pour noter, après avoir quitté le lieu de visite, l'aide matérielle promise et/ou offerte, comme des bons d'achat du magasin d'aubaines géré par les vincentiens ou des bons d'achat à dépenser dans une épicerie.

Avec l'apparition de la COVID, toutes les visites à domicile et les contacts personnels avec les personnes dans le besoin ont été réduits au minimum. Cinq ans plus tard, nous sommes prêts à reprendre les visites à domicile et peut-être à commencer par rendre visite aux vincentiens âgés et aux paroissiens qui en font la demande. Cette visite pourrait être sociale et spirituelle, mais aussi thérapeutique pour ceux qui souffrent d'isolement et de solitude.

Prière avant une visite : « Seigneur, bénis-nous pour que nous fassions le bien en ton nom, car nous ne pouvons rien faire par nous-mêmes. Mets de la prudence sur nos lèvres, de la vérité et de la réflexion dans nos paroles, de la sensibilité dans nos conversations, de la patience dans notre travail. Que ta grâce éclaire nos frères et nos sœurs dans le besoin quand nous leur parlons de toi. Bénis nos efforts car nous savons que si nous ne pouvons rien faire sans toi, rien n'est impossible si tu nous aides. Amen ».

Une prière pour les membres de la famille vincentienne : « Nous prions pour tous ceux qui travaillent pour les pauvres, en particulier les membres de la famille vincentienne. Bénis-nous Seigneur, afin qu'à la suite du Christ, nous soyons fidèles à son commandement d'évangélisation et nous témoignions de son amour ».

*Joe Rigby, président par intérim
Conférence St. Elizabeth of Hungary, Sidney, C.-B.*